

ASSEMBLÉE BIS-ANNUELLE DU COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'assemblée bis annuelle du collège a eu lieu dans les bâtisses de l'Université Laval rue St Denis le 1er et le 2 Juillet courant.

Après les affaires de routine M. le Docteur Camirand demande au président s'il y a dans la loi une clause pour permettre au régistrateur de collecter le mo. tant de la taxe annuelle et qu'elle est la pénalité de ceux qui ne paie pas la dite taxe et quel moyen le collège a à sa disposition pour collecter ceux qui ne veulent pas payer.

Le président répond que telle clause existe, que le collège par son président a le droit de poursuivre tout retardaire, que le membre du collège qui ne paie pas sa taxe annuelle ne fait plus partie du collège, qu'il n'a pas droit de pratiquer sa profession.

Le Docteur J. C. S. Gauthier propose secondé par le Docteur Marsil que le comité d'examen se réunisse 8 jours d'avance c'est-à-dire huit jours avant la date de l'assemblée régulière bis-annuelle du collège pour examiner les créances, les titres des élèves désirant subir devant le collège leur examen de Doctorat, leur fasse subir le dit examen et ait le temps nécessaire pour faire un rapport consciencieux.

Le Dr Marsil :—“Je suis content de seconder cette proposition mais je voudrais tout de même y faire quelques changements. Le collège devrait abolir complètement ces examens. Cela serait justice pour les Universités, justice pour le collège qui ne doit pas être au bureau d'examen et justice pour toute la profession. Comment, un élève qui échoue devant ses professeurs, pour une raison ou pour une autre, aura le droit de demander un examen devant le collège. Et pourtant il a été soumis par ses maîtres à un examen juste et équitable et le collège avait là des représentants pour contrôler ces examens. C'est pourquoi je fais un amendement demandant que ces examens soient abolis.”

Le docteur Rinfret s'oppose à cette discussion disant que l'on ne peut discuter un avis de motion et que la proposition de M. le docteur Gauthier est devant le président comme avis de motion.

Le docteur Roddick voudrait que ce comité d'examineurs se